

Délibération n°2025-05-057

Date de convocation : 14 mai 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 38	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Fonds de concours 2024-2026 « Mobilité – Stationnements vélos » – Commune de Sizun

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, espace Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Ont donné procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. DUFFORT Jean-Philippe à Mme CARRER Bernadette
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme KERVELLA Julie
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
M. ABGRALL Dominique à M. RAMONET Thierry

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. PALUD Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément aux orientations du projet de territoire Horizon 2040, la CCPL s'est dotée en 2024 d'un schéma des mobilités actives avec pour objectif de favoriser les mobilités à vélo sur le territoire. A travers ce schéma, a notamment été mis en place un fonds de concours « mobilité » de 14 000 € par an relatif aux stationnements vélos.

Pour ce fonds de concours, les critères sont les suivants :

- Condition n°1 : aire de stationnement placée aux abords des équipements publics structurants :
 - équipement scolaire
 - équipement sportif
 - équipement administratif
 - équipement culturel
 - équipement de loisirs
- Condition n°2 : capacités d'accueil minimum de 8 emplacements
- Condition n°3 : aire de stationnement couverte (Abris, Vélobox, Consigne, ...)

Les règles applicables à ce fonds de concours sont les suivantes :

- 40% maximum du coût d'investissement du projet communal,
- Plafond du fonds de concours perçu par la commune à hauteur de 7 000 € sur la période 2024-2026.

Par délibération du 17 avril 2025, la Commune de Sizun sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 7 000 € pour un projet d'abris vélos comptant 20 places.

Opération	Montant HT	Subventions	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité
Abris vélos couverts	25 171 €	10 068 €	15 103 €	7 000 €

La commune a produit à l'appui de sa demande les éléments de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé.

Il convient de délibérer pour approuver le fonds de concours à verser à la commune de Sizun pour un montant de 7 000 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2024-04-032 du conseil communautaire en date du 3 avril 2024 approuvant le schéma des mobilités actives ;

Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la commune de Sizun entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

Vu la délibération en date du 17 avril 2025 de la commune de Sizun sollicitant un fonds de concours de 7 000 euros pour le projet de création d'abris vélos couverts ;

Vu la conférence des maires en date du 13 mai 2025 ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le montant du fonds de concours « Mobilité – Stationnements vélos » à hauteur de 7 000 € à verser à la commune de Sizun pour le projet de création d'abris vélos couverts.**
- **Dit que ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement des fonds de concours 2024-2026.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 23 mai 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean PALUD.



Le Président,
Henri BILLON.

